



Mariage avec 29ans d ecart

Par **garcon46**, le **06/03/2010** à **10:33**

Bonjour, je suis un ivoirien vivant en France mais j'ai connu ma femme qui a 49 ans et moi j'ai 20 ans on veut se marier. Quelque soit la différence d'âge nous nous aimons je suis jeune mais je suis trop mûr dans la tête et on s'aime. Mais j'ai une préoccupation vu la différence d'âge si c'est possible notre mariage. Et le problème c'est que j'ai pas le séjour français mais j'ai la carte de séjour italienne de 5 ans. J'aimerais avoir vos réponses merci. Ma femme m'a confirmé que c'est possible mais j'ai besoin aussi de votre avis.

Par **ouahmed**, le **06/03/2010** à **10:52**

bonjour à vous je pense pour vous marier avec une femme qui a 29 ans d'écart d'âge avec vous ça doit être un soupçon pour l'administration qui lutte contre les mariages en blanc. Le mariage c'est un droit vous avez parfaitement le plein droit de vivre avec une femme et peut importe l'âge. La carte de séjour italienne vous donne droit de circuler en France, mais pas pour travailler ni pour vivre en France, car vous êtes un étranger extracommunautaire. Depuis le 1er juillet 2009 la loi a changé en France pour les étrangers qui ont pas un titre de séjour valide et qui se marient avec les Français(es), c'est qu'ils seront dans l'obligation de rentrer dans leurs pays d'origine pour chercher un visa de long séjour auprès des autorités françaises installées dans leurs pays (toute une démarche), (les Algériens sont pas concernés par cette loi) pour vous, vu que vous résidez en Italie je pense que vous allez faire votre démarche auprès d'un consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence en Italie. Sachez une chose aussi, ici en France y'a certaines mairies (maires) refusent de célébrer un mariage d'un étranger sans séjour en France, qui est de son droit, car un maire c'est un élu(e) et il a une souveraineté sur le territoire de sa mairie. J'espère que mes réponses sont utiles, bonne continuation dans vos démarches cordialement

Par **garcon46**, le **07/03/2010** à **19:28**

salut mais je pense que tu te trompes car nous avons déjà demandé à la mairie et ils ont que c'était pas un problème avec mon séjour italien puisque l'Italie est dans l'union européenne et donc tout étranger ayant une carte de séjour d'un pays de l'union européenne pouvait se marier dans un autre pays de l'union avec le ou la partenaire qui est une ou un citoyen du pays

Par **garcon46**, le **07/03/2010** à **19:38**

je pense la loi de 2009 concernait ceux qui n'ont pas de papier et qui veulent se marier concerne aussi les algériens à ma connaissance j'ai des amis algériens qui veulent se marier mais qui n'y arrivent pas. dis-moi pourquoi alors? quand à moi le séjour je l'ai déjà même si c'est un séjour italien en c'est une carte de séjour donc la loi française m'autorise à travailler ici en France à condition que je trouve moi-même un patron ou je trouve un employeur donc je suis pas clandestin sois pas jaloux de mon mariage on a vu plus que ça ici en France. merci à toi.

Par **ouahmed**, le **07/03/2010** à **22:27**

je suis pas jaloux jeune homme je connais la France c'est loin mieux que toi n'arrivent au mariage à la mairie même un clandestin peut se marier même avec sa carte d'identité n'entre la mairie et la préfecture y a une grande différence, tes papiers tu vas les avoir à la préfecture pas à la mairie je te conseille d'aller voir directement à la préfecture et tu auras une réponse plus claire n'ayant rien à voir avec la loi du 1^{ER} JUILLET 2009 c'est bien écrit noir sur blanc que les algériens sont concernés; comme la régularisation après plus de 10 ans de présence en France; pour ces algériens qui n'ont pas obtenu leur droit car ils sont mal informés, car ils ont parfaitement le droit de recevoir un titre de séjour sur place après leur mariage; à une seule condition qu'ils soient rentrés légalement en France pour toi faux te renseigner à la préfecture ou à la sous-préfecture tu auras une bonne réponse bonne continuation

Par **assiette**, le **25/07/2012** à **12:31**

moi j'aimerais qu'on réponde au message que j'ai mis hier soir sur le site surtout toi d'anonyme je t'avais posé certaines questions je te remercie si tu peux m'apporter des réponses à mes questions